

sés qui ont exposé leurs vues sur la question. Le comité a présenté son rapport vers la fin de la dernière session, trop tard pour que la Chambre puisse prendre une décision à son endroit. Il n'y a aucun changement au projet de loi présenté par le comité.

(La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.)

SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE MOTION DE DEFIANCE

La Chambre passe à la suite de la discussion de la motion suivante de l'honorable Ernest Lapointe: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit ordre ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf les avis de motions du Gouvernement et le dépôt des bills, jusqu'à la fin du débat; et sur l'amendement de M. Meighen.

M. HENRI BOURASSA (Labelle) (texte): Monsieur le Président, avant d'aborder l'objet de ce débat tempétueux, qu'il me soit permis de vous exprimer tout le bonheur que j'ai éprouvé en vous retrouvant dans cette Chambre comme mon collègue, l'un des très rares survivants de la pléiade de 1896, et de vous exprimer, au nom de la partie—difficile à mesurer—de la population que je représente, mes bons souhaits dans ce second terme de l'office que vous avez si bien rempli au dernier parlement.

A ce sujet, puisque, enfin, il faut que je commence dès maintenant à critiquer un peu, je me permettrai de dire que l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) aurait peut-être davantage répondu à l'esprit du jour s'il avait ouvert la porte à une innovation qui, je crois, s'imposerait dans nos institutions parlementaires. Ce serait que la fonction de Président de la Chambre, comme en Angleterre devint permanente. J'ai exprimé cette opinion depuis longtemps, lorsque j'étais à cent lieues de penser que je reviendrais dans cette Chambre, et je m'y tiens encore. Je ne crois pas à tous les précédents anglais; mais il y en a de bons, celui-là en est un et j'espère qu'il deviendra une coutume canadienne.

(Traduction.) Monsieur l'Orateur, avant de m'engager à fond dans le débat qui retient présentement l'attention de la Chambre qu'il me soit permis, non comme à un nouveau venu, mais comme à un revenant entrant dans son ancienne demeure, d'offrir à mes collègues des deux côtés de la Chambre mes souhaits les meilleurs. Les revenants peuvent se payer certaines fantaisies. Tout ce que je me permettrai dans ce genre, c'est de déclarer que j'arrive ici sans prévention à l'encontre d'aucun parti, prêt à

étudier leurs programmes, et, ajouterai-je, avec les meilleurs sentiments pour les membres de ces partis.

Nous avons, hier, reçu les caresses d'une forte brise, et dirai-je même, d'une violente tempête de neige venant de l'Ouest, parfois tempérée par le souffle plus chaud du "chinouk". Et plus tard il nous a été donné d'entendre gronder la voix du canon de la vieille citadelle de Québec, canon pleinement chargé parfois de boulets qui atteignaient le but et parfois d'assez de poudre pour éclairer l'atmosphère ou aveugler ceux qui se tenaient trop près.

Je veux, aujourd'hui, prendre le rôle un peu nouveau pour moi de colombe de la paix et, pour prouver que telle est bien mon intention, j'irai jusqu'à déclarer, qu'il est de l'intérêt du Canada, que nous ayons dans cette Chambre de dignes représentants des diverses provinces, et se rattachant aux divers partis ou groupes qui se partagent l'opinion publique et ses sympathies.

Monsieur le président, j'ai été enchanté de retrouver ici, en même temps que vous, à qui j'ai présenté mes hommages dans la langue qui nous est commune, un vieil ami, l'un des députés survivants de la députation de 1896. Je veux parler de l'honorable député de York-Sud (M. Maclean). De même, comme beaucoup de mes collègues de la députation, j'en suis sûr, j'ai aperçu dans cette Chambre un vétéran de la vie publique et du journalisme au Canada, le digne représentant d'une digne famille, et d'un journal intéressant ainsi que d'une illustre tradition politique. Puis-je dire à l'honorable député de Mont-Royal (M. White) combien pour ma part, je suis heureux de le voir ici. Mais, je dois le dire, si sa présence au milieu de nous me plaît, les idées pronées dans le journal qu'il dirige si habilement ne me conviennent pas toujours. Me tournant maintenant vers mon honorable ami le ministre de la Justice, qu'on me permette de dire combien cela me fait vieillir et combien cela me réjouit, tout à la fois de le trouver au poste d'honneur qu'il occupe. Nombre d'hommes de plus ou moins d'envergure ont occupé les postes honorifiques offerts aux hommes publics de ce pays. Mais lorsque je quittai ce Parlement ou plutôt l'ancien, le ministre de la Justice n'était alors qu'un débutant dans la vie publique, mais un débutant plein de promesse, je le reconnais, non seulement comme taille, mais comme esprit. En ma qualité de Canadien français, sans égard aux opinions politiques, puis-je dire combien il me fait plaisir de constater, comme c'est le cas de tant de fils de notre race, que la Chambre des communes fut pour mon honorable ami une grande éducatrice, et qu'il est une preuve vivante, pour